

COMMUNE DE SPECHBACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SPECHBACH - SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025 -

Sous la présidence de Monsieur Paul STOFFEL, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul STOFFEL, Maire.

Etaient présents : 13

ANSELM Corinne, BUCHER Nathalie, FONNE Régine, GERVAUD David, GIRARDELLO Dominique, HEIM Maurice, KELLER Yves, LEJEUNE Fanny, MAHY Pierre, MEYER Christine, SAUNER Monique, SPROESSER Thomas et STOFFEL Paul.

Etaient absents : 4

Excusé : BELZUNG Baptiste, MULLER Denis

Non excusés : FUTSCH Béatrice et LAURENT Magali

Procuration : BELZUNG Baptiste a donné procuration à STOFFEL Paul

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Agnès WALDER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal du 30 juin 2025
2. Démission de Mme Chloé BERGER et mise à jour du tableau du Conseil Municipal
3. Point sur les opérations d'investissement :
 - 3.1. Opération 139 « Atelier municipal » : avenants
 - 3.2. Opération 138 « Sécurisation des RD » : notification d'une subvention et travaux programmés
 - 3.3. Opération 141 « Equipements sportifs et de loisirs » : notification des subventions
 - 3.4. Opération 125 « Cimetières » : aménagement de l'allée centrale du cimetière St-Augustin
 - 3.5. Opération 145 « Rue des Vosges – lutte contre les inondations » : travaux complémentaires
4. Décision financière modificative : intégration des frais d'études
5. Cession du véhicule communal
6. Adhésion au service juridique mutualisé de la Communauté de communes Sundgau
7. Acquisition de la parcelle détachée 391/81 – section 06/319 (calvaire 116 rue de Thann)
8. Dénomination de deux places et du bâtiment de l'ancienne école maternelle
9. Divers
 - 9.1. Virements de crédits 01 à 03/2025 au titre de la fongibilité
 - 9.2. Territoire d'Energie Alsace : rapport d'activité 2024
 - 9.3. Appartement mairie
 - 9.4. Cérémonies du 9 novembre 2025 et du 10 janvier 2026 pour le 10^{ème} anniversaire de la Commune nouvelle

1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Démission de Mme Chloé BERGER et mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Le Maire informe que Chloé BERGER a officiellement démissionné du Conseil Municipal le 15 septembre 2025, date de réception en mairie de sa lettre de démission qui a été transmise à la Préfecture le jour même.

Le tableau du conseil Municipal a été mis à jour comme suit :

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM
Maire	M.	STOFFEL Paul
Premier adjoint	M.	MAHY Pierre
Deuxième adjoint	Mme	BUCHER Nathalie
Troisième adjoint	M.	GIRARDELLO Dominique
Quatrième adjoint	Mme	FONNE Régine
Cinquième adjoint	M.	MULLER Denis
Conseillère	Mme	FUTSCH Béatrice
Conseillère	Mme	ANSELM Corinne
Conseiller	M.	SPROESSER Thomas
Conseiller	M.	HEIM Maurice
Conseillère	Mme	MEYER Christine
Conseillère	Mme	SAUNER Monique
Conseiller	M.	BELZUNG Baptiste
Conseiller	M.	KELLER Yves
Conseillère	Mme	LAURENT Magali
Conseiller	M.	GERVAUD David
Conseillère	Mme	LEJEUNE Fanny

3. Point sur les opérations d'investissement

3.1. Opération 139 « Atelier municipal » : avenants

Le Maire informe que les opération préalables à la réception de chantier sont programmées le 14 octobre 2025 et que la réception du chantier suivra.

Quelques travaux et modifications nécessitent des avenants :

APPROBATION DE L'AVENANT NEGATIF N°1 – LOT 06 « SERRURERIE »

Le Maire explique que des modifications au marché initial ont été réalisés :

→ Travaux supplémentaires :

- Organigramme de portes (pour hiérarchiser les clés pouvant ouvrir une ou plusieurs portes) : + 450,00 € HT

→ Travaux en moins :

- Fourniture et pose de chasse-roues : - 2 280,00 € HT

Ces modifications génèrent un avenant négatif pour l'entreprise XB METAL, titulaire du lot 06 « Serrurerie » du marché public.

Le montant de cette moins-value s'élève à - 1 830,00 € HT, soit - 2 196,00 € TTC.

Sur proposition du Maire,

après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'avenant négatif N°1 au lot 06 « Serrurerie » du marché public, d'un montant de - 1 830,00 € HT, portant le montant total de ce lot à 20 730,00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

APPROBATION DE L'AVENANT POSITIF N° 1 – LOT 15 « VRD/ASSAINISSEMENT/ESPACES VERTS »

Le Maire explique que des modifications au marché initial ont été réalisées :

→ Travaux supplémentaires :

- 150 m² de terrassement de la cour
- 350 m³ de déblais évacués
- 100 m³ de nivellement de terres végétales sur parcelle arrière
- 344 m² de couche de roulement BBSG
- 80 ml de pavés béton 16/24
- Fourniture et pose d'un décanteur béton

→ Travaux en moins :

- 37 m² de concassés sous stabilisés
- 37 m² de revêtement en sable stabilisés
- 454 m² de couche de roulement en GB+BBSG
- 79 ml de bordures P2
- 3 essais à la plaque
- 2 puits perdus
- 2 siphons dessableur
- 2 regards collecteur et visite- eau potable
- 1 regard – assainissement
- 6 m³ de reprise de terre végétale
- 532 m² d'engazonnement

Ces modifications génèrent un avenant positif pour la Société TRAVAUX PUBLICS DU VIGNOBLE, titulaire du lot 15 « VRD/assainissement/espaces verts » du marché public.

Le montant de cette plus-value s'élève à + 1 859,50 € HT, soit + 2 231,40 € TTC.

Sur proposition du Maire,

après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'avenant N°1 au 15 « VRD/assainissement/espaces verts » du marché public, d'un montant de 1 859,50 € HT, portant le montant total de ce lot à 84 305,00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

3.2. Opération 138 « Sécurisation des RD » : notification d'une subvention et travaux programmés

Le Maire rappelle que la commune a déposé une demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), au titre du dispositif « amendes de police », pour l'installation définitive des feux micros-régulés à l'intersection « rue de la Lague / rue de Thann » et l'installation de feux provisoires à l'intersection « rue des Pinsons / rue de Thann ».

Le Maire annonce que la CEA a accordé à la commune une aide de 18 234,00 € (correspondant à 50% du montant HT des travaux).

Les travaux seront réalisés durant la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2025.

3.3. Opération 141 « Equipements sportifs et de loisirs » : notification des subventions

Le Maire informe que la Région Grand Est a accordé les deux subventions suivantes à la commune :

- 1) **25 730,00 € pour la création de l'aire de jeux, au titre du « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » ;**

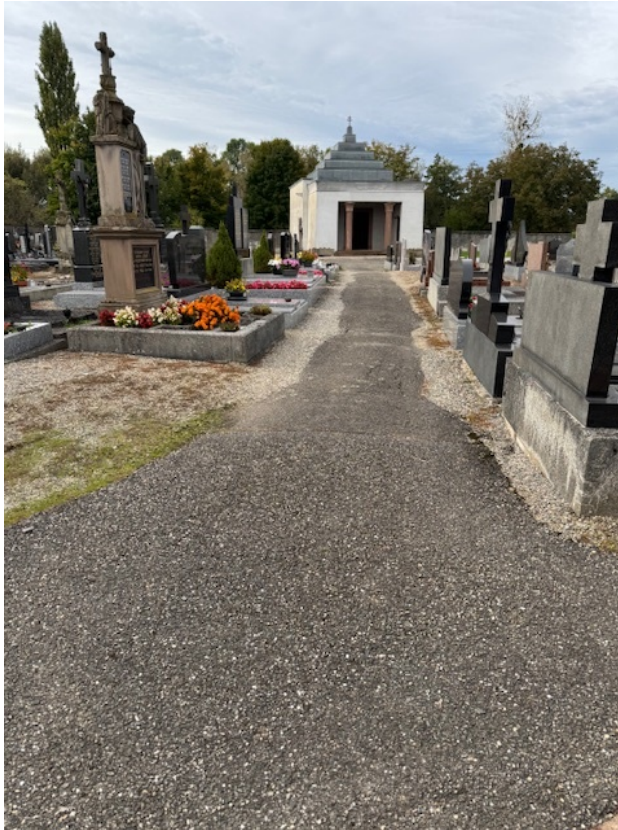
Il rappelle que la MJC a versé une participation de 12 000,00 € et que des demandes de subvention ont également été déposées auprès de la CEA et de la CAF68.

Le Maire précise que la partie aménagement paysager de l'aire de jeux sera réalisé après la moisson du champs de maïs entourant la place.

2) 5 200,00 € pour la régénération du sol du court de tennis, au titre du « soutien aux investissements sportifs ».

L'entreprise MAESTRO n'a pas encore planifié les travaux de régénération du court de tennis, mais ils devraient être réalisés cet automne.

3.4. Opération 125 « Cimetières » : aménagement de l'allée centrale du cimetière St-Augustin



Le Maire propose de reprendre l'allée centrale du cimetière St-Augustin de Spechbach-le-Bas, qui est très dégradée et peu esthétique. Il rappelle que la Commune se doit d'entretenir le cimetière car elle encaisse les concessions des tombes.

Le devis de l'entreprise MEZZAROBBA Fils pour la réalisation du chemin et d'une placette en pavage devant la chapelle s'élève à 33 204,00 € TTC. Le Maire informe que ces travaux pourront être réalisés après la Toussaint 2025.

Pour financer cette dépense non prévue au budget, le Maire propose d'utiliser les subventions obtenues pour la sécurisation des RD et pour l'aire de jeux.

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les travaux de pavage de l'allée centrale et de la placette du cimetière St-Augustin de Spechbach-le-Bas et de valider le devis de l'entreprise MEZZAROBBA d'un montant de 33 204,00€ ;

AUGMENTE en dépense d'investissement, les crédits de l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours » de l'opération 125 « Cimetières », d'un montant de 34 000,00 € ;

AUGMENTE en recette d'investissement, les crédits de l'article 1323 « Subventions d'investissement du Département » de l'opération 138 « Sécurisation des traverses RD », d'un montant de 18 000,00 € ;

AUGMENTE en recette d'investissement, les crédits de l'article 1322 « Subventions d'investissement de la Région » de l'opération 141 « Equipements sportifs et de loisir », d'un montant de 16 000,00 €.

3.5. Opération 145 « Rue des Vosges – lutte contre les inondations » : travaux complémentaires

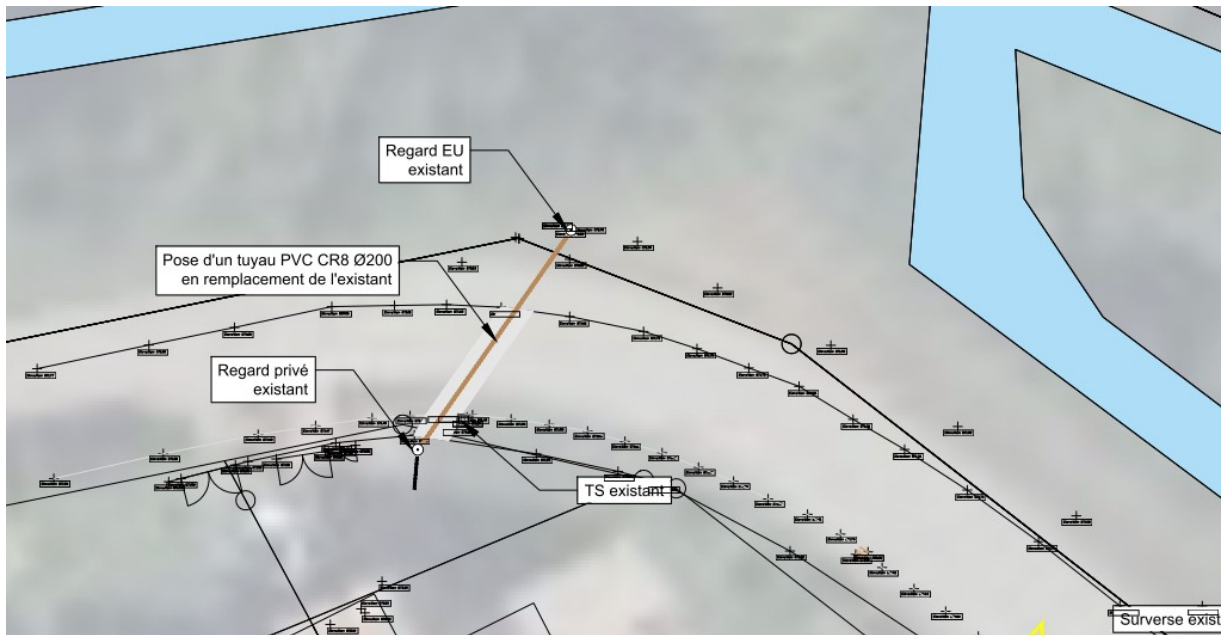
Le Maire informe que, malgré les travaux réalisés (création de deux surverses à partir des regards d'assainissement), lors d'épisodes intenses de pluie, la rue des Vosges est toujours inondée et de l'eau remonte par l'avaloir du garage de l'immeuble N°14.

Une rencontre sur place a été organisée par la mairie avec le Bureau d'études IMAJ, l'entreprise SANICURAGE et le riverain le plus impacté.

Des aménagements en deux tranches ont été proposés :

1^{ère} tranche : La reprise du branchement des eaux pluviales et des eaux usées de l'immeuble 14 rue des Vosges.

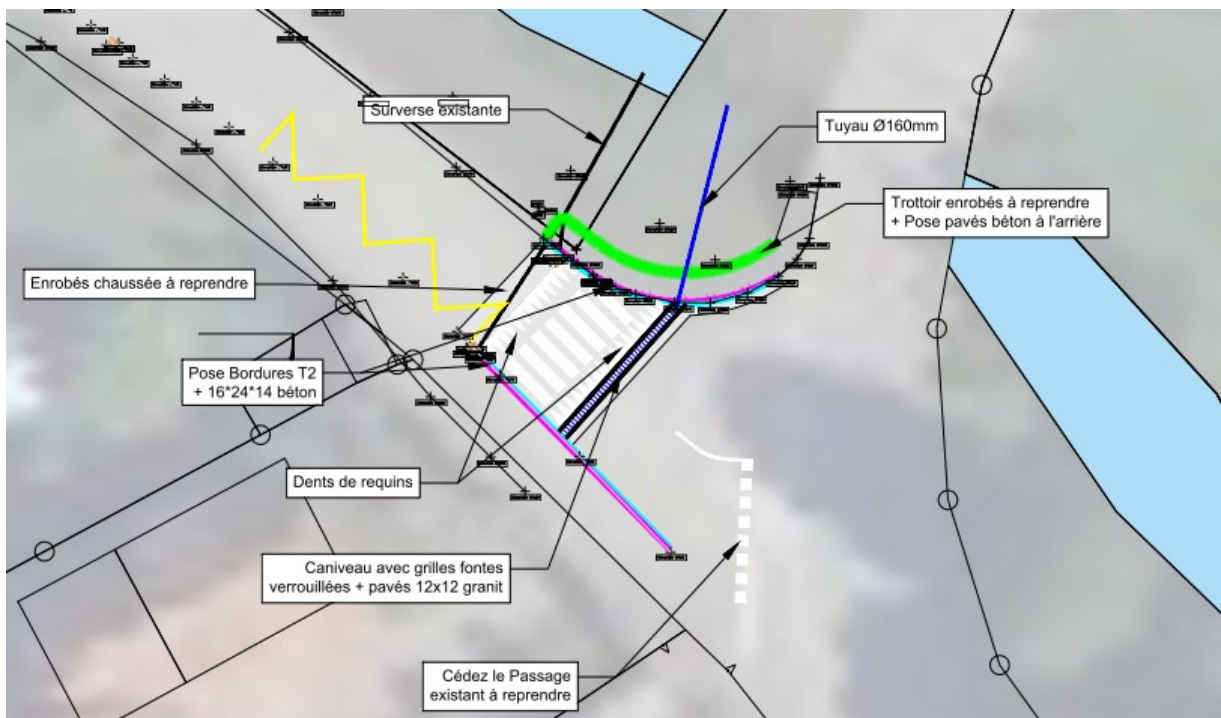
Vu le branchement particulier sous domaine public (tuyau PVC diamètre 110), il s'agit de procéder au remplacement du branchement d'assainissement entre le regard en limite de propriété et le regard du collecteur pour augmenter le diamètre du tuyau et permettre un meilleur écoulement.



Ces travaux ont été estimés à 5 741,00 € TTC par le Bureau d'études IMAJ.

La Communauté de communes Sundgau ayant la compétence « eaux usées » va assurer la maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux. Elle prendra en charge 60% du coût de ces travaux et facturera les 40 % restants à la commune.

2^{ème} tranche : L'aménagement d'un plateau surélevé et d'un caniveau à l'entrée de la rue des Vosges, pour dévier l'eau qui dévale de la rue de Galfingue vers le ruisseau.



Ces travaux ont été estimés à 30 205,50 € TTC par le Bureau d'études IMAJ.

L'entreprise PONTIGGIA, consultée pour ces travaux, a chiffré les travaux à 37 755,60 € TTC.

Le Maire propose de procéder par phase, afin d'évaluer l'impact de la première tranche avant de programmer la deuxième.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE** de la réalisation de la première tranche des travaux par la Communauté de communes Sundgau et accepte de prendre en charge 40% de la facture ;
- REPOUSSE** la décision de réaliser ou non la deuxième tranche des travaux en fonction des résultats apportés par la première tranche.

4. Décision financière modificative : intégration des frais d'études

Le Maire rappelle qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu d'intégrer aux travaux ou aux acquisitions qui leur sont liés, les frais d'études lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris ou lorsque les acquisitions sont effectives.

Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Cette année, il y a lieu d'intégrer les frais d'études :

- 1) de faisabilité des abords de la salle polyvalente (Chemin de la Rhubarbe) d'un montant de 1 914,00 €
- 2) du chemin piétonnier de la rue du Puits à la rue d'Ilfurth (Seppigassla) d'un montant de 3 744,00 €.

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUGMENTE** en dépense d'investissement, les crédits de l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours » du chapitre 041 « Opérations patrimoniales », d'un montant de 5 700,00 €,
- AUGMENTE** en recette d'investissement, les crédits de l'article 203 « frais d'études » du chapitre 041 « Opérations patrimoniales », d'un montant de 5 700,00 €.

5. Cession du véhicule communal

Le Maire informe que le nouveau véhicule communal KANGOO VAN E-TECH (en leasing) a été réceptionné le 25 août 2025.

Il explique que l'ancien véhicule KANGOO, datant de 2013, immatriculé CX-725-AX n'est plus utilisé par la Commune et que M. Loïc DOENLEN, agent technique, souhaite l'acquérir. Le Maire précise que les autres agents de la commune ont été informés et sont favorables à cette possibilité.

Le Maire explique qu'un contrôle technique est nécessaire avant toutes cessions. M. DOENLEN a donc procédé, à ses propres frais, à la remise en état du véhicule (remplacement des freins et des pneus).

Le contrôle technique, réalisé le 22 septembre 2025 par SECURITEST, a tout de même relevé des défaillances majeures (dysfonctionnement des feux de STOP arrière, usure excessive de la timonerie de direction, feux de brouillard avant et arrière défectueux) et d'autres défaillances mineures.

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce véhicule en l'état, au prix de 100,00 € à M. DOENLEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE** de vendre, en l'état, le Renault KANGOO immatriculé CX-725-AX à M. Loïc DOENLEN, pour un montant de 100,00 €

6. Adhésion au service juridique mutualisé de la Communauté de communes Sundgau (CCS)

Le Maire explique rappelle que dans un contexte où les collectivités sont de plus en plus confrontées à une croissance constante du cadre juridique, la création d'un service juridique commun est une solution stratégique pour les communes membres de la communauté de communes Sundgau.

Conformément à l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé qu'une convention régissant ce service commun soit conclue entre la CCS et les communes membres intéressées.

Ce service juridique propose le conseil et l'assistance auprès des communes quant à leurs interrogations sur différents domaines (commande publique, recherche de subventions, urbanisme, pouvoir de police, état civil...). Le service juridique commun ne traitera pas les contentieux des communes membres. Dans un premier temps et jusqu'au 30 juin 2026, l'utilisation de ce service sera à titre gratuit. A compter du 1er juillet 2026, le service sera refacturé aux communes.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au service juridique commun, proposé par la Communauté de communes Sundgau ;

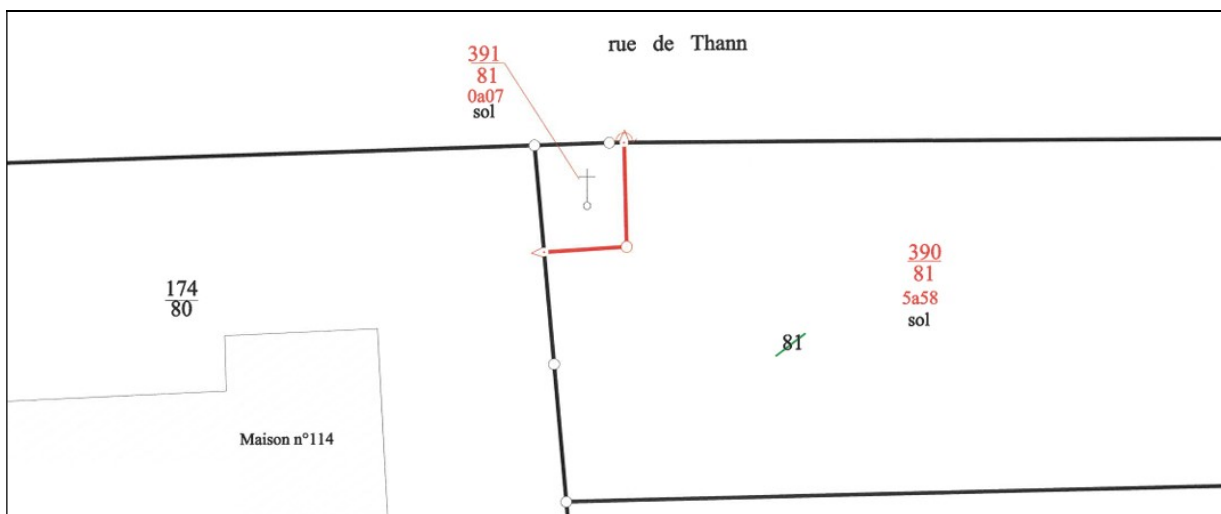
AUTORISE le Maire à signer la convention régissant ce service.

7. Acquisition de la parcelle détachée 391/81 – section 06/319 (calvaire 116 rue de Thann)

Le Maire explique que le calvaire situé entre les immeubles 114 et 116 de la rue de Thann est construit sur la parcelle 81 de la section 06/319 qui appartient à Mme Emine OZTEPE et M. Nihat UCAR.

Ces derniers ont donné leur accord pour procéder au détachement de la partie de leur parcelle sur laquelle est implanté le calvaire et pour la céder à l'euro symbolique à la commune.

A la demande de la commune, le cabinet de géomètres experts AGE a réalisé le découpage et transmis le PV d'arpentage N°319-269 (extrait ci-dessous).



VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le PV d'arpentage N°319-269 du 10 mars 2025, certifié par les services du cadastre le 9 septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir la parcelle 391/81 – section 06/319 d'une superficie de 7 m² à l'euro symbolique,

DECIDE d'enregistrer l'acte de vente en la forme administrative,

HABILITE Paul STOFFEL, Maire, à recevoir l'acte en qualité d'officier public,

NOMME Pierre MAHY, Adjoint, pour signer l'acte au nom et pour le compte de la commune.

8. Dénomination de deux places et du bâtiment de l'ancienne école maternelle

Le Maire rappelle que par délibération N°2025/11 du 10 mars 2025, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune.

Il appartient donc au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Aussi, il propose d'honorer deux personnes :

- M. Gérard MEISTER, Maire de Spechbach-le-Haut de 1965 à 1995, précurseur dans de nombreux domaines, il est notamment à l'origine de la création des intercommunalités : District d'Ilfurth (réseaux d'assainissement, stations d'épuration, piscine...), SIAS (regroupement scolaire), SIAEP (réseau d'adduction eau potable), SIVOM Mulhouse (collecte des ordures ménagères).

- M. Antoine TSCHAEN, Maire de Spechbach-le-Bas de 1989 à 2002, fervent défenseur de la vie associative, il a été membre fondateur de nombreuses associations villageoises, dont l'AS Spechbach-Basket. Il s'est notamment battu pour la construction de la salle polyvalente.

A ce titre, le Maire propose de nommer :

- « Place Gérard MEISTER » la place entre le presbytère St-Martin et la salle des fêtes ;
- « Place Antoine TSCHAEN » la nouvelle place devant la salle polyvalente.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NOMME la place devant la salle des fêtes et l'ancien presbytère « Place Gérard MEISTER »

NOMME la place devant la salle polyvalente "Place Antoine TSCHAEN"

Le Maire remercie les conseillers municipaux et indique qu'il va en informer les enfants respectifs des deux maires honoraires.

Il propose également de donner un nom au bâtiment de l'ancienne école maternelle. Plusieurs propositions sont émises (Maison des Tilleuls, Maison des associations...), mais aucun consensus n'est trouvé.

Les conseillers proposent de prendre le temps de la réflexion et repoussent cette décision à la prochaine séance de Conseil Municipal.

9. Divers

9.1. Virements de crédits 01 à 03/2025 au titre de la fongibilité

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté la fongibilité des crédits lors du vote du Budget.

Cela signifie qu'il peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, sous réserve d'en rendre compte au Conseil Municipal.

- Virement de crédit N°01/2025 : pour payer les travaux du géomètre, non prévus à l'opération 142 « Aménagement des rue Auf dem Damm et des Champs »

Section	Chapitre / Opération	Montant
Investissement	23/140 Rénovation salle des fêtes	-4 000,00
Investissement	23/142 Aménagement rues Auf dem Damm et des Champs	+4 000,00

- Virement de crédit N°02/2025 : pour financer les travaux de remplacement des mâts de l'éclairage public, non prévus à l'opération 146 « Rue des Tilleuls »

Section	Chapitre / Opération	Montant
Investissement	21/opération non individualisée Compte 2182 Matériel roulant	-15 000,00
Investissement	23/146 Rue des Tilleuls	+15 000,00

- Virement de crédit N°03/2025 : pour rembourser une taxe d'aménagement induite (permis annulé)

Section	Chapitre / Opération	Montant
Investissement	21/opération non individualisée Compte 2182 Matériel roulant	-7 700,00
Investissement	10/10226 Taxe d'Aménagement	+7 700,00

9.2. Territoire d'Energie Alsace : rapport d'activité 2024

Le Maire rappelle que le rapport d'activité est un document d'information qui retrace l'activité du Syndicat.

Il a été communiqué au Maire de chaque commune membre, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant du Syndicat et du Recueil des actes administratifs.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 du Territoire d'Energie Alsace.

9.3. Appartement mairie

Le Maire informe :

- des petits travaux de rénovation ont été réalisés par des entreprises spechbachoises :
 - peinture des plinthes, des radiateurs et des portes réalisés par ANGEL PEINTURE
 - remplacement de la fenêtre de toit par la SOCIETE ALSACIENNE DU VOLET (SAV)
 - renforcement du garde-corps en bois du balcon par ARKOBOIS
- les nouveaux locataires entrèrent dans l'appartement le 20 octobre 2025. Il s'agit de M. Franck MEYER et Mme Cindy COT.

9.4. Cérémonies du 9 novembre 2025 et du 10 janvier 2026 pour le 10^{ème} anniversaire de la Commune nouvelle

- Le Maire informe que la **commémoration de l'armistice** est programmée le dimanche 9 novembre 2025. A cette occasion, il procédera avec le Chef de corps des Sapeurs-pompiers à une remise de distinctions et à une passation de grades des sapeurs-pompiers.

Le carton d'invitation est remis aux conseillers municipaux.

- Le Maire rappelle que les communes de Spechbach-le-Bas et de Spechbach-le-Haut ont fusionné le 1^{er} janvier 2016. **La commune nouvelle de SPECHBACH fêtera donc très bientôt ses 10 ans.**

Il propose de programmer cette fête le 10 janvier 2026 et de créer un petit groupe de travail pour organiser l'évènement.

Nathalie BUCHER, Yves KELLER, Fanny LEJEUNE et Thomas SPROESSER sont volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 21h30.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE de SPECHBACH
de la séance du 29 SEPTEMBRE 2025**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du 30 juin 2025
2. Démission de Mme Chloé BERGER et mise à jour du tableau du Conseil Municipal
3. Point sur les opérations d'investissement :
 - 3.1. Opération 139 « Atelier municipal » : avenants
 - 3.2. Opération 138 « Sécurisation des RD » : notification d'une subvention et travaux programmés
 - 3.3. Opération 141 « Equipements sportifs et de loisirs » : notification des subventions
 - 3.4. Opération 125 « Cimetières » : aménagement de l'allée centrale du cimetière St-Augustin
 - 3.5. Opération 145 « Rue des Vosges – lutte contre les inondations » : travaux complémentaires

3. Décision financière modificative : intégration des frais d'études
4. Cession du véhicule communal
5. Adhésion au service juridique mutualisé de la Communauté de communes Sundgau
6. Acquisition de la parcelle détachée 391/81 – section 06/319 (calvaire 116 rue de Thann)
7. Dénomination de deux places et du bâtiment de l'ancienne école maternelle
8. Divers
 - 9.1. Virements de crédits 01 à 03/2025 au titre de la fongibilité
 - 9.2. Territoire d'Energie Alsace : rapport d'activité 2024
 - 9.3. Appartement mairie
 - 9.4. Cérémonies du 9 novembre 2025 et du 10 janvier 2026 pour le 10^{ème} anniversaire de la Commune nouvelle

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
STOFFEL Paul	Maire		
MAHY Pierre	Adjoint		
BUCHER Nathalie	Adjointe		
GIRARDELLO Dominique	Adjoint		
FONNE Régine	Adjointe		
MULLER Denis	Adjoint	Absent et non représenté	
ANSELM Corinne	Conseillère municipale		
BELZUNG Baptiste	Conseiller municipal	Absent, représenté par Paul STOFFEL	
FUTSCH Béatrice	Conseillère municipale	Absente et non représentée	
GERVAUD David	Conseiller municipal		
HEIM Maurice	Conseiller municipal		
KELLER Yves	Conseiller municipal		
LAURENT Magali	Conseillère municipale	Absente et non représentée	
LEJEUNE Fanny	Conseillère municipale		

MEYER Christine	Conseillère municipale		
SAUNER Monique	Conseillère municipale		
SPROESSER Thomas	Conseiller municipal		